

EB/SC/VP

Nombre de Conseillers :

en exercice 33

présents 26

votants 32

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE

le : 17 AVRIL 2024

le Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAURENARD
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

en Salle d'Honneur, sous la présidence de Monsieur Marcel MARTEL, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 avril 2024

PRÉSENTS :

Mmes. S. PONCHON, ML. ANZALONE, M. LUCIANI-RIPETTI, A. SALZE
Mrs. E. CHAUVET, PH. MARTIN, JP. SEISSON, C. AMIEL,

Mmes I. MILLET, F. MOURET, S. COMBE, D. MAHUET, S. LAMBERT, L. ROQUEPLAN, MD. PAGES,
N. AUBERT
Mrs. D. CHAMBON, M. TEISSIER, B. CLARETON, L. IMBERT, C. ALLEMANY, L. CONSOLIN,
R. THIERS-SIMON, C. LABARDE, M. LOMBARDO

ABSENTS EXCUSES :

Mmes et Mrs. A. JARILLO (pouvoir à S. PONCHON), C. PTAK (pouvoir à PH. MARTIN),
C. CHAUVET (pouvoir à B. CLARETON), B. REYNÉS (pouvoir à M. LOMBARDO), S. DIET-
PENCHINAT (pouvoir à MD. PAGÈS), C. BARRY (pouvoir à C. LABARDE)

ABSENTE :

Mme N. BOUABDALLAH

Secrétaire de Séance : Madame Marina LUCIANI-RIPETTI

**20240417 - 04/DEJ02. AVENANT A LA CONVENTION ENTRE LA MAISON DES
ADOLESCENTS 13 NORD ET LA COMMUNE DE CHATEAURENARD**

Une antenne de la MDA13 Nord est implantée depuis 2010 sur le Commune de Châteaurenard.

Ce lieu d'accueil de proximité est destiné aux jeunes de 11 à 25 ans et leur famille. Il a pour vocation de mettre en œuvre le cahier des charges national des maisons des adolescents qui fixe un certain nombre d'objectifs déclinés autour de la santé et le bien-être des jeunes.

Son action consiste à :

- Accueillir, orienter, prendre en charge et accompagner les adolescents du territoire ;
- Prévenir et identifier les situations à risques ;
- Accueillir et soutenir les familles ;
- Apporter son expertise et assister les professionnels intervenant dans le champ de l'adolescence.

La commune de Châteaurenard et la Maison des Adolescents 13 Nord formalisent ce partenariat annuellement par convention reconductible.

Cette convention prévoit qu'en contrepartie de l'engagement de la MDA13 Nord, la ville de Châteaurenard concourt au fonctionnement général de la MDA 13 Nord par le versement

d'une adhésion ou dotation dont le montant annuel est calculé sur la base du nombre d'habitants (source INSEE) x 0,75 euros.

Le montant de l'adhésion pour l'année 2024 s'élèvera donc à 12 693.75 euros.

Les autres conditions de la convention initiale demeurent inchangées.

Vu l'examen de ce dossier en commission Sport/Vie associative/Education-Jeunesse le 02 avril 2024,

Les explications du rapporteur entendues,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE l'avenant précité,

AUTORISE M. le Maire à le signer.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus,

ONT SIGNÉ LES MEMBRES PRÉSENTS.
EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Châteaurenard, le 18 avril 2024

LE MAIRE
Marcel MARTEL



A large, stylized blue ink signature is written over the official seal of the Mayor of Châteaurenard. The seal is circular and contains the text 'MAIRE de CHATEAURENARD' at the top and '(13 du-Rh.)' at the bottom, flanked by two stars. In the center of the seal is a coat of arms featuring a shield with a crown on top and a stylized 'M' or similar symbol inside. A blue arrow points to the signature.